

# AVENANT À LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE RELATIF À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019

## ENTRE :

**LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS**, domicilié Hôtel du Département 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par M. Stéphane Troussel, président du conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du conseil départemental du

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

## ET :

**LA COMMUNE DE ROMAINVILLE** domiciliée Hôtel de Ville, Place de la laïcité, 93230 ROMAINVILLE, représentée par sa maire, Mme Corinne Valls, agissant en vertu de la délibération n° du conseil municipal du

ci-après dénommée la commune,

d'autre part

## Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Romainville, le présent avenant est conclu pour l'année 2019.

### Article 1 - Programme d'actions

Pour l'année 2019, les deux parties conviennent de retenir dans le cadre de la convention les actions suivantes :

*au titre de l'axe 1 Education artistique et culturelle*

- projet *(ré)création*, parcours théâtral sur le temps scolaire et périscolaire au sein de l'école Jean Charcot avec Freaks et compagnie : création d'un spectacle de théâtre amateur incluant la découverte de différentes pratiques (théâtre, jeu, mise en scène, scénographie, costume), en lien avec une création professionnelle *La Princesse au petit pois*, sorties culturelles et ateliers du regard. Ce projet s'adresse à deux classes de CE2 : 6 600 euros

- projet *Sekretai* proposé et animé par l'association l'Art en partage : parcours histoire de l'art au sein de l'école Fraternité (2 classes de CM2) sur le temps scolaire et périscolaire et dans l'espace de proximité Mandela sur le temps extrascolaire : collectage d'objets, ateliers de moulage, dissémination des objets dans l'école, organisation d'un jeu de piste, puis exposition des objets

dans l'école et au centre Mandela, sorties culturelles au MACVAL, Palais de Tokyo : 3 800 euros

- projet *Du conte à la scène*, parcours chorégraphique au sein de l'école élémentaire Jean Charcot, conçu et animé par la Cie Mémé Banjo/Lionel Hoche, en partenariat avec les Rencontres chorégraphiques internationales. Ce projet destiné à deux classes pilotes de CE1 (50 élèves et 10 parents) et une classe satellite CE1 de l'école Cachin (25 élèves) est constitué d'ateliers chorégraphiques, d'ateliers du regard et de quatre sorties culturelles. Une restitution du projet aura lieu en mai ou juin 2019 au CRD Nina Simone : 3 800 euros

## **Article 2 - Financement**

À partir de ce programme annuel d'actions, le Département attribue à la commune de Romainville une subvention de fonctionnement de 14 200 euros, pour l'année 2019.

Fait à Bobigny, le

Pour la commune de Romainville,

la maire,

Pour le Département,

le président du conseil départemental,  
et par délégation,  
le directeur général des services,

**Corinne Valls**

**Olivier Veber**